

CONDITIONS GENERALES DE VENTE
BILLETTERIE BAPTEME DE L'AIR
EN MONTGOLFIERE
MONDIAL AIR BALLONS 2017

La compagnie PILATRE DE ROZIER S.I.G.A. est le seul organisme habilité à commercialiser et assurer la gestion des vols passagers MONDIAL AIR BALLONS.

Les vols pour le public seront opérés en partenariat avec la société FRANCE MONTGOLFIERES, agréée par l'Aviation Civile pour le transport public des passagers par arrêté du 2 décembre 1997.

L'organisateur de l'événement met en garde les visiteurs sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites réalisées par des pilotes et/ou organismes non habilités dans le cadre de la manifestation.

Il décline toute responsabilité en regard des dommages ou blessures subies en raison de ces vols et se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires tant à l'égard des auteurs que des victimes de l'infraction.

Les billets de vol officiels peuvent être achetés

- on-line : www.pilatre-de-rozier.com
- par téléphone : +33 (0)3 82 33 77 77
- ou sur place aux bureaux de la compagnie : Aérodrome de Chambley Planet'Air – Hangar G/6 - 11 boulevard Antoine de Saint-Exupéry – F54470 Hageville

Toute commande est réputée ferme et définitive dès lors qu'un bon de commande est rédigé et que le paiement de celle-ci est effectué. Le bon de commande peut-être un imprimé émis par la compagnie ou bien une lettre de commande émise par le Client qui stipulera l'identité du passager, la date et le créneau de vol réservé. Le fait de passer une commande et de régler le montant de celle-ci entraîne de facto l'acceptation des présentes Conditions Générales de Ventes, de Services et de Transport dans leur totalité relatives à la billetterie baptême de l'air en montgolfière dans le cadre de la manifestation MONDIAL AIR BALLONS 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L121-21-8 12° du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux activités de loisirs qui doivent être fournies à une date ou période déterminée.

Le client déclare avoir eu la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.

Les tarifs incluent la TVA ainsi que l'assurance responsabilité civile transport aérien.

Les billets de vol ne sont émis qu'après réception d'une commande, accompagnée de la totalité du paiement. Le paiement peut être effectué par carte de crédit, chèque bancaire au nom de Pilâtre de Rozier SIGA, en espèces ou bien par virement bancaire.

En cas de chèque revenu impayé, la compagnie Pilâtre de Rozier se réserve le droit de suspendre ses prestations jusqu'à un complet paiement de la somme. La commande ne pourrait cependant être remise en cause et le Client devra par tout moyen, honorer sa créance.

Le billet de vol constitue la preuve qu'un contrat de transport est passé entre le Client et la Compagnie et ses sous-traitants et qu'à ce titre, les assurances en matière de responsabilité civile édictée par la Convention de Varsovie sont souscrites. En annexe du billet sont rappelés les textes de cette Convention qui régie le transport aérien des passagers et le montant des

indemnités en cas de sinistre.

Les billets sont nominatifs et non transmissibles sans un accord écrit de la compagnie.

Les billets comportent deux volets. Le premier est à remettre au pilote à l'embarquement, le second est à conserver par le passager jusqu'à la fin du vol.

Le billet de vol inclut la prise en charge au lieu de rendez-vous dans BALLONVILLE PUBLIC au comptoir Billetterie baptêmes de l'air, l'accès à la zone d'embarquement pour suivre les opérations de préparation et gonflage de la montgolfière, les consignes de sécurité, le vol à bord de l'aéronef ainsi que du respect de la réglementation. Le Client ne peut prétendre à aucune indemnité en cas de vol annulé ou écourté.

(*) Le vol étant entièrement soumis à la météorologie, nous ne garantissons aucun circuit ou parcours. La durée moyenne d'un vol est d'une heure.

Le temps de vol n'est donné qu'à titre indicatif, le pilote peut, selon les conditions météorologiques, la vitesse du vent et sa direction, choisir d'annuler un vol ou réduire son temps de vol s'il juge qu'il en va de la sécurité des passagers et/ou de l'aéronef ainsi que du respect de la réglementation. Le Client ne peut prétendre à aucune indemnité en cas de vol annulé ou écourté.

Les missions sont effectuées en vol VFR (vol à vue, tel que le définit la réglementation de la Direction Générale de l'Aviation Civile).

Validité du billet de vol : La date de validité est contractuelle et stipulée sur le titre de transport : date et créneau (matin ou soir). Si pour des raisons de sécurité, de météorologie ou pour toutes autres raisons techniques, le pilote doit annuler le vol, celui-ci peut être reporté en fonction des places disponibles. A défaut de report, le client peut obtenir le remboursement de son billet sur simple demande.

En cas de non présence du client à l'enregistrement aux dates et horaires stipulés, le billet sera considéré comme étant consommé et le client destitué de son droit de report ou remboursement.

Assurance : Les risques sont pris en charge pour des montants conformes à ceux exigés par la Convention de Varsovie, en termes de transport aérien de passagers. Ne sont pas couverts les objets emmenés par les passagers, de même que tous dommages occasionnés aux vêtements, les cas de suicide ou de blessures volontaires. Il est de la responsabilité du passager de souscrire une assurance supplémentaire s'il le juge nécessaire.

Conditions d'embarquement : Nul n'a le droit de monter à bord d'une de nos montgolfières sans être muni d'un billet de vol valide (la facture s'y référant doit être acquittée

au préalable par le passager ou un tiers). En tant que transporteur aérien de passagers, la compagnie et ses sous-traitants sont soumis aux conditions stipulées dans la Convention de Varsovie. Les pilotes agréés sont les seuls maîtres à bord et, à ce titre, ils ont autorité sur toutes les personnes embarquées. Ils ont la faculté de refuser l'embarquement ou de débarquer toute personne parmi les passagers ou toute partie du chargement qui peut présenter un danger pour la sécurité, la salubrité ou le bon ordre de l'appareil. Les billets seront considérés consommés.

Pour des raisons de confort et de sécurité, la compagnie a besoin de connaître l'âge et le poids habillé de ses passagers arrondi aux 5 kg supérieurs. En l'absence de cette fiche correctement remplie, le pilote prendra en compte pour son calcul de masse, le poids de 80 kg par passager. S'il s'avère que le poids réel est largement supérieur, il peut prendre la décision de laisser un passager au sol.

Condition physique : l'aérostation est une activité sportive à part entière ; il faut enjamber la nacelle (1m20) pour y prendre place. Le décollage et l'atterrissage sont 2 moments délicats où il importe de savoir amortir les chocs éventuels. La compagnie et ses pilotes ne sont pas qualifiés pour juger de la bonne condition physique des passagers pour un vol. Il appartient au passager de recueillir préalablement un avis médical. Nous sommes désolés de ne pas pouvoir embarquer les femmes enceintes, les personnes à mobilité réduite (les nacelles ne sont pas équipées de siège) ou toute personne sous influence de drogues ou alcool.

Enfants : La compagnie n'accepte pas de faire voler les enfants de moins de 6 ans et mesurant moins de 1m20. Tout enfant de moins de 12 ans doit être accompagné d'un adulte majeur responsable. Il est de la responsabilité du client de communiquer l'âge exact de l'enfant.

Tenue vestimentaire : Nous conseillons d'opter pour une tenue confortable de saison, chaussures à talon plat « tout-chemin ». En vol loisirs, la différence de température avec le sol est minime. C'est seulement au sol au petit matin ou une fois la nuit tombée que l'on peut avoir froid. En l'air, la température de l'air dans l'enveloppe de la montgolfière est à près de 90°C de manière permanente. Pour leur confort, les personnes de grande taille sont invitées à s'équiper d'un « couvre-chef ».

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, les données à caractère personnel relatives aux acheteurs pourront faire l'objet d'un traitement automatisé. Ces derniers disposent d'un droit d'accès de rectification et de suppression des données les concernant. Les informations collectées sont nécessaires au traitement des réservations et plan de chargement. Certaines informations sont obligatoires. A défaut, toute commande sera impossible. Les informations ne sont ni revendues, ni échangées avec des tiers.

Archivage et preuve : la compagnie Pilâtre de Rozier SIGA archivera les bons de commande et factures afférentes sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions des articles 1369-4 du Code Civil et 1348 du Code Civil. Les commandes sont archivées pendant une durée de 10 ans et consultables à tout moment.

Tout litige contestation, défaut de règlement ou difficulté de toute nature relative aux prestations sont soumis à la compétence des tribunaux du siège de la compagnie, à la seule exception des cas soumis aux règles de la compétence d'ordre public.